

Département de la  
Charente-Maritime

-----  
Ville de ROYAN

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 21 Décembre 1964  
-----

Vitreaux de l'Eglise  
Notre-Dame

Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ELAHAUT, FONTANILLE BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En vue de la fourniture et de l'exécution des verrières de l'Eglise Notre-Dame, M. MARTIN GRANEL, Maître Verrier, domicilié 17 rue du Barrois à Crécy en Brie ( Seine et Marne ) avait fait parvenir le 20 Mars 1964 un devis s'élevant globalement à la somme de 269.880 fr pour l'ensemble des 24 grandes verrières, soit une surface de 520 m2 sous réserve de mesures sur place.

Ce maître verrier a fait parvenir le 25 Novembre 1964 un mémoire correspondant à ce devis pour un travail exécuté représentant 69,50 m2 à 519 francs et qui constitue la confection de 4 fenêtres pour le prix de 36.060 fr ( y compris la pose ).

Il convient de passer un marché de gré à gré avec M. MARTIN-GRANEL Maître Verrière chargé de l'exécution desdits travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le devis estimatif des travaux et de la fourniture des verrières pour l'Eglise Notre-Dame

Vu le budget de l'exercice en cours

décide

- d'autoriser M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec M. Henri MARTIN GRANEL, Maître Verrier, domicilié 17 rue du Barrois à Crécy en Brie ( Seine et Marne ) pour l'exécution et la pose de quatre vitreaux d'essai de l'Eglise Notre-Dame, soit une superficie totale de 69, 50 m2 pour la somme de 36.060 fr ( y compris la pose ).

- que cette dépense sera imputée sur le chapitre XXXVII, article 5 du budget de 1964 intitulé " Acquisition et pose des vitraux de l'Eglise Notre Dame ". Ces crédits seront éventuellement reportés au budget 1965.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature in blue ink]*



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-sur-MER, le 29 juin 1960  
Le Sous-Préfet,

*[Handwritten signature in black ink]*